

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 074-217401074-20240304-04_2024-BF



Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	8
• votants	8
• absents	2
• exclus	0

De la commune de DROISY

Séance du 04 mars 2024 à 20 heures 30

Date de convocation :
27 février 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
27 février 2024

Objet

N° 04/2024
Approbation du compte
Administratif
Budget Principal

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Cyril CHATANAY, Carole LAFFIN, Pierre-Alain REY, Thibault VICTOR, Nicolas FORESTIER, Olivier BALDI

Excusé(e)s : Émilie VICTOR, Jérémy BERNARDI

Secrétaire de séance :

M. CHATANAY Cyril

Vote du compte administratif.

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de M. Jean-Paul FORESTIER délibérant sur le compte administratif 2023 dressé par M. Régis RACINEUX président de séance, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation:

Cpte 002 excédent reporté 2022 : 172 117.66 euros
Dépenses : 172 863.89 euros
Recettes : 319 037.90 euros
Excédent 2023 réel à reporter : 318 291.67

Section d'investissement:

Cpte 001 excédent reporté 2022 : 272 812.81 euros
Dépenses : 96 007.98 euros
Recettes : 22 746.51 euros
Excédent 2023 réel à reporter : 199 551.34 euros

Monsieur le président de séance précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Rumilly-Alby.
Monsieur le Président de séance soumet au vote et après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal approuvent à

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le 07/03/2024

ID : 074-217401074-20240304-04_2024-BF



l'unanimité des membres présents le compte ad

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance:

Fait à DROISY, le 05 mars 2024.

Le Président



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le :

Et de sa publication le :

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le :

Le maire,
Jean-Paul FORESTIER